

2 septembre 2024

## Algérie. Les autorités doivent mettre fin à la répression de l'espace civique à l'approche de l'élection présidentielle

Les autorités algériennes continuent d'étouffer l'espace civique en maintenant leur répression sévère des droits humains, notamment des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, à l'approche de l'élection présidentielle prévue pour le 7 septembre, [déclaré Amnesty International le 2 septembre](#).

Au cours des deux dernières années, les autorités ont également adopté une série d'amendements législatifs alarmants ainsi que de nouvelles lois qui ont porté un dur coup aux droits humains, notamment les modifications du Code pénal d'avril 2024.

*« Ces dernières années, l'Algérie a connu une érosion continue des droits humains à travers la dissolution par les autorités de partis politiques, d'organisations de la société civile et de médias indépendants, ainsi que la multiplication d'arrestations et de poursuites arbitraires fondées sur des accusations de terrorisme forgées de toutes pièces. Il est alarmant de constater que la situation reste sombre à l'approche des élections », a déclaré Amjad Yamin, directeur régional adjoint pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.*

*« Les autorités algériennes ont consolidé leur répression de l'espace civique avec l'adoption d'une série de modifications profondément problématiques du Code pénal et de nouveaux textes de loi qui ont de vastes répercussions sur les droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association. Cela ne fait qu'illustrer la détermination des autorités à maintenir une approche de tolérance zéro à l'égard des opinions dissidentes.*

*« Les autorités doivent mettre fin à la répression persistante qu'elles exercent, libérer immédiatement les personnes arrêtées uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits fondamentaux et garantir la protection des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association dans le pays. »*

Au cours du mois dernier, les autorités ont continué de harceler et d'intimider des militant·e·s de l'opposition politique. Le 6 août, le militant politique Yacine Mekireche, membre du parti politique suspendu

Mouvement démocratique et social (MDS), a été arrêté arbitrairement en lien avec ses publications sur Facebook. Au moins 60 militant·e·s politiques, pour la plupart membres du parti politique Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), ont été arrêtés le 20 août alors qu'ils tentaient de commémorer le premier congrès du Front de libération nationale (FLN) d'août 1956 (le Congrès de la Soummam).

Les autorités algériennes continuent également de restreindre l'espace permettant aux militant·e·s de la société civile et aux autres personnes d'exercer leurs droits à la liberté de réunion pacifique et d'association en procédant à des interrogatoires et des arrestations arbitraires. Le 29 juin, la police a interrompu une vente-dédicace dans une librairie de la ville de Béjaïa, ordonnant la fermeture du lieu et arrêtant toutes les personnes présentes pour participation à un rassemblement non autorisé.

À deux reprises, le 29 février et le 9 mars 2024, les autorités ont également empêché l'ONG algérienne SOS Disparus d'organiser deux événements distincts relatifs aux droits humains dans les locaux de l'organisation. Dans les deux cas, un grand nombre de policiers ont encerclé les locaux de l'organisation, bloquant l'entrée et refoulant les personnes qui devaient assister à ces événements.

Les autorités algériennes persistent à utiliser de fausses accusations de terrorisme pour faire taire la dissidence pacifique, notamment les appels à un changement politique. Elles maintiennent injustement le militant et poète Mohamed Tadjadit en détention provisoire depuis janvier 2024 sous de telles accusations.

Les autorités algériennes ont en outre adopté de nombreuses modifications du Code pénal en avril 2024, ainsi qu'un ensemble de lois relatives aux activités des médias en août et décembre 2023 et des modifications de la législation relative au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme en février 2023, qui marquent un net recul pour le droit à la liberté d'expression.

Les autorités continuent de réprimer les journalistes en recourant à la détention et aux poursuites arbitraires, à des restrictions arbitraires de leur droit de circuler librement et en infligeant des sanctions infondées aux médias.

Les récentes arrestations et restrictions du droit à la liberté de circuler librement auxquelles ont été soumis les journalistes Merzoug Touati, Mustapha Bendjama et Farid Alilat illustrent le manque d'espace pour l'activité des médias indépendants, et parallèlement, les utilisateur·trices des médias sociaux et les militant·e·s de la société civile comme Rabeh Kadri continuent d'être poursuivis simplement en raison de leur activité en ligne, notamment du fait de commentaires exprimant son opposition à un second mandat du président Abdelmadjid Tebboune.

Les violations persistantes des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association et à la liberté de la presse commises par les autorités algériennes ont contribué à créer un climat de crainte et de censure dans le pays.

Selon le Comité des droits de l'homme des Nations unies, la pleine jouissance du droit de participer à la conduite des affaires publiques nécessite le libre partage d'informations et d'idées sur des questions publiques et politiques, ainsi que le respect des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association.

*Contact Presse :*

*Shanryon@amnesty.fr / [https://x.com/Sam\\_hanryon](https://x.com/Sam_hanryon) / 06 76 94 37 05*

**Amnesty International France – Service presse – 01 53 38 66 00 / 06 76 94 37 05 – [spresse@amnesty.fr](mailto:spresse@amnesty.fr)**

Créée en 1961, Amnesty International est un mouvement mondial et indépendant de plus de 10 millions de membres et sympathisants qui œuvrent pour le respect, la défense et la promotion de tous les droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Amnesty International a reçu le prix Nobel de la paix en 1977. La section française (AIF) a été créée en 1971. Son financement repose sur la générosité du public (200 000 donateurs), sur les ventes de produits de soutien et les cotisations de près de 120 000 membres. AIF est agréée par le Comité de la charte du don en confiance. [www.amnesty.fr](http://www.amnesty.fr) - [@amnestypresse](https://twitter.com/amnestypresse) - [Agir](#) - [Faire un don](#)